

Pour moi, c'est l'occasion d'une **rétrospective** sur 10 années d'aumônerie prison à la maison d'arrêt de Sarreguemines et sur deux ans comme aumônier régional à Strasbourg.

Chacun d'entre nous est concerné pas seulement l'aumônier. Quelques rappels de ce que j'ai vécu moi depuis mon enfance, et je suis sûr que chacun d'entre vous a fait des expériences semblables : prisonniers polonais à Lembach affamés en loques, les gens leurs jetaient des oignons dans le camion de transport ; mon père Eugène Christen P.G. à la forteresse de Bitche, puis dans un petit camp dans la forêt de Philippsbourg à Baerenthal(Chasse aux chiens abandonnés pour faire bouillir la marmite). Prison pour femmes à Haguenau : témoignage des familles des détenues en pension chez nous qui tenions une pension de famille ;visite à mon frère Claus à la prison militaire de Vieux-Breisach- Un ami devenu criminel, à l'unité pour malades difficiles à Sarreguemines – puis aumônier à la MA de Sarreguemines, petit cadre relativement rassurant puis à la M.A et prison de l'Elsau à Strasbourg 700 détenus, grande boîte au fonctionnement plus impersonnel et très stressant ; quelques prisons dans un état lamentable comme celle de Colmar, d'autres plus modernes... ce qui ne veut pas dire plus humanisées

Mon ministère : celui d'écoute, de contact, de médiateur. J'avais l'impression d'être utile, d'être pleinement dans mon rôle de pasteur, dans la ligne du Christ comme l'est par vocation tout chrétien. Etre au milieu, non comme arbitre neutre, mais **être dans le milieu** et là tenir les deux bouts de la tension humaine, entre homme et bête, étant entendu que nous ne sommes hommes que si nous laissons vivre l'animal en nous et que l'animal dans sa force première ne peut survivre que s'il apprend la maîtrise de soi et progresse en humanité.

1. Quelques constats de rappel

1.1 Pour une société il est toujours scandaleux ou au moins dérangeant d'enfermer des hommes et des femmes, **nos frères humains**. Des **frères jeunes** pour la plupart, de 18 à 35 ans, plein de vitalité, débordants d'appétit pour des engagements physiques, en manque criant d'émotion sexuelle. Des **hommes** aussi à 95%. Réflexions sur la propension masculine à enfreindre la loi. En tout cas une société acculée à enfermer des hommes ne fait que montrer ses propres carences. N'acceptons jamais la normalité des prisons.

1.2 Ne jamais se laisser effrayer par l'ampleur des crimes, ni par la difficulté à comprendre les motivations des criminels ni par notre impuissance à trouver des solutions d'avenir pour les coupables. Tout en restant frappés, momentanément, restons des hommes de lucidité, de courage et d'imagination. Pas d'affolement, pas de retrait dans l'indifférence ou dans la facilité brutale dans les n'y a qu'à : il n'y a que le punir, il n'y a qu'à rétablir la peine de mort, propos de café du commerce ! Chaque criminel est aussi une part de nous-mêmes et la violence de nos réactions face à la criminalité et souvent à la mesure de notre **refus de nous connaître** en occultant le côté sombre et violent à l'intérieur de nous-mêmes.

1.3 Les chiffres :En France 64000 détenus en avril 2011, chiffre en constante augmentation depuis 1945 avec quelques répit, quelques paliers dans cette progression. Il est vrai que la population de l'ensemble de la France a augmenté d'un tiers depuis la guerre. Et puis, comme le dit un chef d'établissement, celui de la prison de Poissy, *« l'état demande de meilleurs taux d'élucidation, il y a plus d'arrestations. S'il ya plus de détenus, c'est que la police et la justice font mieux leur travail »*. Mais on pourrait aussi se demander pourquoi ce chiffre ne pourrait pas baisser comme celui des accidentés de la route ou celui de la consommation alcoolique. Ces chiffres sont dans des proportions assez semblables à ceux de la G.B. ou d'Allemagne mais tout fait dissemblables à ceux des E.U. où, semble-t-il, il y ait plus de 3M. de détenus, chiffre énorme même en tenant compte du chiffre de population de 320 M de citoyens américains. Aux E.U.,

nous l'avons appris récemment, une des prisons les plus importantes celle de N.Y compte 18000 détenus, et ceci, tout en ayant gardé dans certains états une peine de mort qui devrait pourtant, selon certains, être dissuasive. Les prisons californiennes sont particulièrement peuplées à tel point que la Cour fédérale a demandé en 2009 à la Californie de libérer 40000 détenus. Recommandation que l'état californien essaie de contourner en construisant de nouvelles prisons ou en refoulant leurs propres détenus dans des prisons d'états voisins !

Un mot sur **la Russie** : Plus de peine de mort. Mais de grandes prisons pour détenus de longue durée avec très peu de possibilité de travail ou de sport. La seule chose permise, c'est la lecture et l'écriture ! Un aumônier que j'ai rencontré leur apprend, tenez-vous bien, la poésie et l'art de rédiger ses mémoires ! Grande capacité des Russes à la souffrance !

Alors, dirons-nous, les prisons françaises supportent bien la comparaison avec d'autres. Surpopulation bien sûr. Mais prévoir une cellule par détenu ne convient pas non plus à tous les cas. Beaucoup de détenus ne supportent pas la solitude, surtout au début de leur incarcération.. Et bien sûr nous ne voulons en aucun cas suivre **l'exemple philippin** indiqué par Camille Gubelmann où il arrive que 50 jeunes de 9 à 14 ans soient entassés sur une espace de 25 m⁴. Autre terrible exemple celui des prisons en **Nigéria** où l'espace de détention est si étroit que les détenus doivent faute d'espace à tour de rôle s'étendre ou se tenir debout et où les conditions d'hygiène sont si déplorable que le séjour en prison par suite des maladies de peau blanchit le teint sans nulle application de pommade esthétique à la mode.

A côté de cela, en France il y a des repas satisfaisants, la possibilité de suivre des formations payées, ou des ateliers de travail rémunérés, de faire du sport (Sarreguemines n'est pas tellement gâté à ce point de vue,) La télé payante est à disposition (qui fait aussi augmenter les frustrations !) ; en Centrale d'Ensisheim les détenus de longue durée ont des ordinateurs payés par eux-mêmes .

1.4. Et pourtant il y a **malaise** ; malaise des surveillants qui ne maîtrisent plus les jeunes toujours au bord d'une bruyante revendication groupée, agressions sexuelles dans les cellules , suicides de détenus et de surveillants , automutilation , trafic de drogue presque impossible à enrayer, formation de clans mafieux, voir le film très juste de Audiard : « le prophète ».

Et, je le répète, il y a toujours **cette population pénale en continuelle augmentation**, alors qu'une opinion publique critique ne se satisfait pas de ces chiffres qui pourtant laissent deviner une sévérité accrue mais sont manifestement perçus comme inefficaces

2. Quelques points, -non- exhaustifs- de cristallisation du dysfonctionnement et du mécontentement

2.1. La délinquance sexuelle. Elle est en augmentation, manifestement. D'une part parce le champ de la liberté sexuelle s'est singulièrement élargi et que cet élargissement de la liberté sexuelle appelle à déplacer les frontières entre ce qui est permis et de ce qui n'est pas permis . **Des frontières il y a en aura toujours**, mais elles sont nouvelles : les frontières de l'intimité, les frontières du respect de la personne **sont aujourd'hui mal discernées**. Nous sommes des générations en recherche, tâtonnantes, et c'est cela qui est vécu douloureusement à tort ou à raison.

Lorsque autrefois un enseignant avait une propension pédophile, la communauté villageoise élevait autour de lui une sorte de cordon sanitaire préventif en recommandant aux jeunes de ne pas s'approcher du bonhomme, ne pas se laisser faire lorsque celui-ci devenait trop pressant. Actuellement la réaction est plus rigoureuse, je prends un cas qui vous est connu, il y eut dénonciation, la gendarmerie intervint peut-être trop intempestivement, l'enseignant dans un acte de désespoir se jeta par la fenêtre. l'opinion publique dans le village se scinda en deux : les uns n'avaient que louanges et regrets face à cet excellent instituteur, les

autres restent sur leur position d'accusateurs, tout en regrettant sans doute la tournure dramatique et irrémédiable que l'affaire a prise. Une victime adulte s'est ajoutée aux victimes –enfants.

La prison accueille plus de délinquants sexuels qu'autrefois. Dans le vocabulaire de la prison ils sont appelés les « pointeurs » souvent méprisés, sinon tourmentés par les fiers auteurs de hold-up, les braqueurs ou les caïds de la drogue. Pour les surveillants, ils sont plus faciles d'abord et j'ai remarqué, qu'ils recherchaient souvent la proximité des aumôniers, espérant en eux-mêmes que ces dits spécialistes de l'amour pourraient peut être leur donner quelque clarté sur leurs tendances amoureuses mal comprises ou dévoyées.

Je pense que **nous ne reviendrons pas sur les acquis de la libération sexuelle** du moins dans l'espace public : Contrôle des naissances, banalisation du divorce, initiation précoce à la sexualité chez les ado, possibilité de mener une vie homosexuelle, personne ne peut ni ne veut revenir là-dessus du moins sur le plan civil. Même si individuellement nous pouvons avoir des convictions très différentes à ce sujet. Le monde, pour cela, n'est pas devenu plus mauvais qu'autrefois. Bien au contraire. Mais la société a besoin de s'adapter à ces nouvelles situations qui comportent aussi des dérives, des abus de pouvoir, des violences, des impasses et des démolitions psychologiques. La société et sa justice doivent en tenir compte mais avec précaution en mettant en relief **les nouvelles limites du respect de la personne** et surtout du respect de son fonds identitaire qui se confond avec la sexualité, elle-même, celle-ci n'étant plus comprise comme cette partie de la personne qu'il faille neutraliser, combattre, éradiquer. Marquons les nouvelles frontières sans tomber dans un excès de rigueur. **Il faut apprendre à vivre avec sa sexualité et celle de l'autre et les prisons ne sont pas le bon endroit pour cet apprentissage.** Je suis heureux que dans le projet de la chancellerie concernant l'avenir de la M.A de Sarreguemines - sur suggestion de Céleste Lett paraît-il- cette prison doive être transformée en maison d'accueil pour délinquants sexuels. Encore faudrait-il voir sous quel angle ce projet sera réalisé.

2.2 Le monde de la drogue. Les prisons connaissent aussi un nombre de détenus très important, plus important qu'autrefois et qui appartient au monde de la drogue. Non seulement par suite du délit de trafic mais aussi par suite des multiples délits et crimes commis sous emprise de la drogue, du manque de drogue, de tout cet univers clandestin où l'interdiction première du trafic aura été l'humus propice au développement d'une société parallèle avec ses règles propres.

Rappelons que la loi actuelle – ô perversion - permet ou tolère la consommation de drogue tout en interdisant le commerce. En pratique cette loi revient sous couvert de tolérance, oui, vous pouvez consommer - à **une interdiction totale** de celle-ci, sans nuances et malheureusement sans aucun effet positif.

Tout ça dans un pays on l'on a d'une façon dithyrambique **le culte du vin**, de la bière des apéro et des digestifs les plus gouleyants. Comment un pays qui a une telle culture peut-il se permettre d'édicter un interdit pratiquement absolu de ces autres drogues que constituent kif, shit, cocaïne, héroïne et autres stupéfiants de plus en plus raffinés chimiquement mais faisant partie de la culture de certains pays comme le vin chez nous en douce France. Comment peut-on perpétuer une telle inapplicable législation alors que l'on connaît parfaitement, tout en s'en moquant et avec un brin de supériorité gauloise -les effets que la prohibition de l'alcool a produite aux E.U ; dans les années 30. » **Nous revivons actuellement le Chicago des années de prohibition** « a déclaré le maire de Sevran (Seine Saint- Denis) la semaine dernière le 1.6.11, en appelant l'armée au secours . En arrivera-t-on maintenant régressivement à tirer sur nos propres jeunes, même dealers ou tueurs, comme en Lybie ou en Syrie ? Mais le maire Stéphane Gatignon n'a dans son affolement compréhensible qui reflète toute l'impuissance de la police, du ministère de l'Intérieur et celle de la justice - n'a pas seulement demandé l'intervention de l'armée, le maire a demandé **l'abrogation de cette néfaste loi d'interdiction.** Eh oui, on a trop tardé à le faire. Et les prisons en ont été encombrées. Les morgues aussi.

Vous me demanderez : **Pourquoi une communauté religieuse en particulier la chrétienne doit-elle s'impliquer dans ce combat pour une autre législation ?** Parce que même si l'on nous répète que les églises perdent de leur influence, c'est sans doute vrai, nous représentons une autorité venue d'ailleurs et sans beaucoup de pouvoirs mais qui pour cela peut dire librement à l'état qu'il va au delà de son pouvoir régalien. Une communauté religieuse peut à la rigueur recommander à ses adeptes de renoncer à tel ou tel aliment, de suivre telle ou telle règle alimentaire, carême, halal, cachérouit, et tout ceci bien sûr, sur la base d'une adhésion volontaire. L'Etat lui ne le peut. Qu'il laisse libre ses citoyens aussi sur le plan des stupéfiants et qu'il fasse comme pour les alcools, **qu'il en règle les excès**, la production, l'importation, la circulation, les interdictions aux jeunes et aux conducteurs qu'il en distingue les dures des douces, qu'il éduque à leurs effets nocifs, et ... qu'il les taxe d'impôts. Voilà son travail ! chers responsables de Neuilly ou du 16^{ème}, vous qui, en toute impunité vous gargarisez de la drogue permise du pouvoir ! En gros que l'état laïque ne s'aventure pas à se conduire en succédané d'église ou de qu'il croit être l'église mais qu'il fasse son boulot à lui et.... avec des résultats, pour le bien de tous.

Quant à nous chrétiens ou catholiques ou protestants, je rappelle que Jésus n'est pas venu pour apporter une nouvelle législation mais un nouveau mode de relations reposant sur : **liberté de décision**, affinement de **la conscience** personnelle, foi en la capacité de l'homme à **rectifier le tir**, affermissement du sens de **la responsabilité** envers soi-même et l'autre et la société. (Cf. aussi Luther : la grâce d'abord par laquelle je reconnais ma faiblesse, pas seulement celle de l'autre, et puis la loi toujours nécessaire, mais revécue à la lumière de grâce précédente.)

Les églises doivent rappeler cela d'autant plus que, dans leur grande majorité, les élus, nos élus, à part quelques rares exceptions ont beaucoup de difficultés à parler un langage clair, courageux et neuf aux déçus nombreux de la politique qui sont alors tentés de se réfugier dans le tout ou rien. **Libéraliser pour mieux réguler !** (Pas libéraliser pour déréguler, ça non !)

2.3 La récidive, les récidivistes. Eux aussi, nombreux dans les prisons, concentrent sur leurs têtes toutes les colères et tous les malaises de notre société. Un jeune de 23 ans peut avoir cumulé 7 séjours en prison. Il en sourit lui-même en haussant les épaules, ne sachant trop lui-même s'il doit se considérer comme un héros ou comme un oublié de la vie, ou comme une lavette sans espérance d'avenir. Un pessimisme générateur de beaucoup de coups de tête, d'actes irraisonnés

Rappelons de suite qu'au sens juridique du terme **le mot de récidive ne s'applique qu'à une infraction de même ordre** et qui en se répétant entraîne une aggravation de la deuxième. C'est normal, la répétition du délit ou du crime est plus offensante plus scandaleuse qu'un délit resté singulier: deux vols de suite entraînent une aggravation de la peine. Mais attention une incrimination pour violence sur personne précédée par une autre pour vol, n'est pas considérée comme récidive au sens juridique du terme. La aussi, admettons-le, cette distinction est justifiée moralement : Il faut distinguer les délits les uns des autres. Mais il faut rajouter que pour le commun des mortels cette récidive ne se distingue guère de la répétition qui fleurit, elle aussi, c'est vrai. **Le caractère répétitif des délits démobilise** la police, scandalise les victimes, décourage les magistrats, toujours le même dossier ! Le Juge ne va pas perdre beaucoup de temps à se pencher sur tel ou tel cas, le délinquant en est tacitement d'accord et consent à n'être plus qu'un numéro de dossier. Alors que faire ?

Changer la loi sur la récidive ? Je ne sais trop comment. Les juristes peut-être sauront. Mais que ce soit en cas de récidive ou de répétition dans un autre registre de délits le problème de la reproduction des infractions les plus diverses est difficilement acceptable. Tout le monde en convient. Que le lieutenant Aussarresse lui-même torturé pendant la dernière guerre par les nazis reproduise ces méthodes sur des agents du FLN avant de les achever, c'est considéré comme inacceptable par la société, Elle a bien raison.

Là, nous sommes **vraiment dans l'impasse du système pénitentiaire. La prison trop souvent fabrique de la délinquance.** « J'ai été attrapé l'une ou l'autre fois, mais, je ne vais pas changer pour si peu, je vais refaire mon arnaque, reprendre le registre des menaces... en mieux, bien sûr, avec succès ; de toute façon, je vis dans une société de coquins, - par rapport à tel ou tel ministre, condamné plusieurs fois et le voyant toujours en vedette à la télé je ne suis qu'un gagne - petit. ». Le détenu oublie les bonnes raisons de sa première condamnation et les torts faites aux victimes et, c'est le comble, se considère comme **victime** à son tour !

3. La justice restaurative ou réparatrice :

Les descriptions faites autour de ces trois points, délinquance sexuelle, délinquance liée aux problèmes des stupéfiants, scandale de la récidive/ répétition, nous amènent par des voies différentes à constater l'impasse de notre justice actuelle et du traitement des détenus. **Ne faudrait-il pas changer fondamentalement de cap ?** Certaines expériences se font au Canada ou ailleurs. Par la suite, on a enregistré une chute considérable de récidives (-30% au Canada). En France, on fait des expériences analogues mais comme souvent dans notre pays, ces expériences-pilotes servent surtout d'honorable devanture masquant l'immobilisme général. Elles sont influencées par les coutumes de réintégration de certaines tribus indiennes de la frontière mexicaine. Elles ont comme devancières les procédures de pardon initiées en Afrique du Sud après les années très dures d'Apartheid . Cette procédure nouvelle veut abandonner l'approche **rétributive** - vengeresse -de la justice et des peines pour une autre approche **restaurative**. Elle comporte les implications suivantes :

- 3.1 Souligner les torts liés au crime plutôt que les règles enfreintes
- 3.2 Montrer un intérêt et un engagement égaux aux victimes et aux infracteurs, les incluant tous les deux dans les procès en justice
- 3.3 Œuvrer en vue de la restauration des victimes, les autorisant à répondre à leurs besoins comme elles les voient.
- 3.4 Soutenir les infracteurs, en les encourageant à comprendre, reconnaître et endosser leurs responsabilités.
- 3.5 Reconnaître que même si les obligations semblent difficiles aux infracteurs, elles sont réalisables et ne doivent pas être comprises comme des punitions
- 3.6 Fournir des opportunités de dialogue approprié, direct ou indirect entre victime(s) et infracteur(s)
- 3.7 Trouver des moyens remplis de sens pour impliquer la communauté et satisfaire aux bases criminelles de la communauté.
- 3.8 Encourager la collaboration et la réintégration aussi bien des victimes que des infracteurs, plutôt que la coercition et l'isolement.
- 3.9 Prêter attention aux conséquences non-intentionnelles de nos actions et programmes
- 3.10 Montrer du respect à toutes les parties – victimes, infracteurs, collègues de justice

Documents du bulletin d'information delà com. Justice et prisons de la FPF. N° 55

Pour finir deux citations : « **Il faut passer de la culpabilité à la responsabilité. Et ça, la prison ne l'offre pas.** » Paul Ricœur. - « La justice restaurative peut-être considérée comme biblique dans son esprit car elle table **sur la capacité d'amendement** et de responsabilisation de la personne, elle refuse la fatalité de l'enfermement dans des statuts et des rôles, elle ouvre **à la possibilité de pardon et de réconciliation** . » Frédéric Rognon. Tout un programme.(Réforme ,12/5/11)

Michel Guerrier 8/6/11.